

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° 347

présenté par

M. Aubert, M. Saddier, M. Fasquelle et M. Leboeuf

-----

### ARTICLE 38 BIS BC

A la fin de l'alinéa 2, après les mots :

« en matière de plan local d'urbanisme »,

insérer les mots :

« , du parc naturel régional sur le territoire duquel l'implantation est prévue ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'intégrer les parcs naturels régionaux à la prise de décision en matière d'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable.